



*De nouveau, la conduite à tenir le jour de la Saint - Joseph est posée ! L'attitude de l'UNC a été arrêtée en 2013 par son conseil d'administration, confirmée en 2014 et répétée par notre président - général au conseil des départements. Certes, la loi reconnaissant le 19 mars comme journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a été adoptée par le Sénat le 8 novembre 2012 et promulguée. Fidèle cependant aux positions qu'elle a défendues sans discontinuer pendant 50 ans, l'Union Nationale des Combattants ne participe pas aux cérémonies du 19 mars. Elle demande par conséquent à ses adhérents qui, malgré tout, envisage de s'y rendre à titre individuel de ne pas se prévaloir de leur appartenance à l'UNC.*

**Philippe Schmitt**

Directeur des services administratifs de l'UNC



→ ATTENTION, il vous reste un mois pour renvoyer votre bulletin d'inscription - disponible dans *La Voix du Combattant* et sur le site Internet [www.unc.fr](http://www.unc.fr), - à JONATHAN - Immeuble El Internationale - rue Ariane II - 25480 MISEREY - SALINES

**AIDEZ L'UNC 25** : respectez et faites respecter les délais !

☎ 03 81 47 94 51

E-mail : [l.clement@evenements.com](mailto:l.clement@evenements.com)

## ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Elles permettront le renouvellement des conseils municipaux des 36 680 communes françaises.

### ☛ Quelques rappels :

Les conseillers municipaux sont élus pour **six ans**.

Le nombre d'élus de chaque conseil municipal est fixé par le nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### ☛ Ce qui est nouveau :

Pour la première fois, les électeurs éliront également, en même temps et sur le même bulletin les **conseillers communautaires** qui représenteront les communes de plus de 1 000 habitants au sein des intercommunalités.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, leurs représentants dans ces instances seront déterminés par l'élection des maires et adjoints.

### ☛ Ce qui change :

Au-delà de 1 000 habitants, il n'est **plus possible de « panacher »**, c'est - à - dire de voter pour des candidats de listes différentes et de constituer ainsi votre propre liste !

Dans les communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants, il est obligatoire de respecter la règle de **parité** entre femmes et hommes.

### ☛ Les modes de scrutin:

⇒ **Communes de moins de 1 000 habitants** : scrutin majoritaire plurinominal avec panachage. Au premier tour, sont élus les candidats qui obtiennent la majorité absolue et le vote d'au moins le quart des électeurs

inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. Depuis la loi du 17 mai 2013, on ne peut plus être élu si l'on n'a pas préalablement fait acte de candidature.

⇒ **Communes de 1 000 habitants et plus** : scrutin proportionnel de liste avec prime majoritaire.

Au premier tour : la liste qui remporte la majorité absolue et le vote d'au moins le quart des électeurs inscrits remporte 50 % des sièges. Le reste est réparti entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour a lieu auquel peuvent se présenter les listes ayant réuni au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour (les listes ayant obtenu au moins 5 % peuvent fusionner avec une liste qualifiée pour le second tour). Au second tour, la liste arrivée en tête obtient 50 % des sièges et le reste est réparti entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 %.



## **14° PELERINAGE DES ANCIENS COMBATTANTS EN AFN :** **« LOURDES, LA JOIE DE LA CONVERSION »**

Du 20 au 24 juin 2014 aura lieu à Lourdes la 14ème édition du pèlerinage des Anciens Combattants en AFN qui réunit désormais le plus grand nombre de pèlerins dans cette ville. En effet, avec près de 18 000 inscrits ce sont environ 20 000 personnes qui participent à ce grandiose rassemblement autour de ND de Lourdes. Créé en 1988 par une poignée de lourdais déterminés, dont de nombreux membres de l'UNC 65, ce pèlerinage - rencontre "marie" à la fois la prière d'action de grâce et la méditation du chapelet dans les pas de Bernadette et la rencontre, sous les auspices de la bonne Mère qui a permis à tous les participants de revenir d'AFN.

Mais ce pèlerinage rassemble aussi pour la deuxième fois, tous les anciens des théâtres d'Opérations Extérieures et aussi toutes les nouvelles générations de soldats : ceux du service militaire, ceux du service national et ceux du service militaire volontaire qui tous ont servi pour la défense de la paix en France, en Europe et dans le monde. Certes les jeunes n'étaient que 70 en 2012 mais l'ambition affichée cette année c'est d'arriver à 1000. Le défi de la relève à assurer pour les années futures est là ... Et les jeunes générations doivent le relever ! Rendez-vous donc le 20 juin prochain sous la houlette de Mgr Bernard Housset, Évêque de La Rochelle et Saintes, avec le Père Bruno Cabanes Bacou, Directeur du Pèlerinage, pour de magnifiques journées de recueillement, de retrouvailles et d'amitié autour de ND de Lourdes !

☛ **Contact, renseignements et inscriptions : OPRNACAFN, 2 boulevard du Lapacca, BP 207, 65106 Lourdes Cédex. ☎ 05.65.94.08.81.**

**Courriel : [acafn@orange.fr](mailto:acafn@orange.fr) Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/pelerinageacafn/>**

### **AGENDA MARS 2014**

- **Jeudi 6 mars à 10h00** : Comité de pilotage du centenaire de l'UNC.
- **Vendredi 7 mars à 9h30** : Réunion de la commission nationale de Législation.
- **Mercredi 12 mars à 10h00** : Réunion de la commission d'audit.
- **Jeudi 13 mars à 9h30** : Réunion du groupe de travail « Statuts et règlement intérieur ».
- **Samedi 15 mars à 10h30** : Réunion de la commission nationale d'action civique.
- **Mercredi 19 mars à 10h30** : Réunion de la commission nationale des Veuves de guerre et veuves d'anciens combattants.
- **Vendredi 21 mars à 10h00** : Réunion du groupe de travail « Exposition OPEX ».

## PROJET EXPOSITION ARMEE FRANCAISE DE 1962 A NOS JOURS

Dans le cadre de la réalisation d'une exposition nationale consacrée à l'armée française de 1962 à nos jours, l'UNC recherche des photos concernant les différentes opérations extérieures afin de compléter les panneaux d'exposition en cours de réalisation.

Pour la période 1962-1964 en Algérie, nous recherchons des photos des secteurs où l'Armée française a été maintenue notamment Mers el Kebir et les photos du dernier défilé de l'Armée française le 14 juillet 1964 et celles centre d'expérimentation militaire des Oasis, Colomb Bechar... Merci de bien vouloir contacter le responsable de ce projet national : Henri Chemin- [cheminjh@orange.fr](mailto:cheminjh@orange.fr) - ☎ 06.07.31.58.59.



Depuis le 14 février 2014

OUVERTURE DU SITE INTERNET OFFICIEL DE LA FONDATION GENERAL BIGEARD

[www.fondation-general-bigeard.com](http://www.fondation-general-bigeard.com)

### ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE



A la suite de la brève consacrée à la Médaille militaire dans UNC INFOS 27 qui reprenait la réponse de Monsieur Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants à une question d'un sénateur, concernant la concession de la médaille militaire, un de nos lecteurs nous suggère la remarque suivante :

« Alinéa 2 - Après : Pour les Anciens Combattants, il aurait fallu préciser " non officiers " estimant, à juste titre, qu'il y a là une ambiguïté qu'il convient de lever !

Bien qu'il s'agisse d'une déclaration d'origine ministérielle reprise in extenso, nous confirmons la justesse de la remarque : il s'agit bien de non - officiers !

### ASSURANCE ATTENTION ASSURANCE ATTENTION

① **Assurance locaux** : De nombreuses sections se sont rendues compte qu'elles devaient, dans l'urgence, revoir les conditions d'assurance des locaux qu'elles occupaient. Aussi il nous semble primordial de le répéter : l'assurance multirisque immeuble et informatique souscrite par le siège garantit exclusivement la protection du 18, rue Vézelay à Paris contre les risques encourus par toute habitation. Cette police d'assurance ne garantit absolument pas les sièges départementaux ou ceux des sections ! Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, vous devez obligatoirement souscrire un contrat multirisque garantissant à la fois les biens et les responsabilités qui en découlent. Cette situation n'est pas une conséquence de notre changement d'assureur. C'était déjà le cas précédemment. Mais cet aspect était mal connu. Il importe de diffuser largement cette information !

② **Exposition locale 14 - 18** : Des sections organisant des expositions à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre s'interrogent sous les conditions de couverture - assurance de telles manifestations. Ces activités très spécifiques, caractérisées par la présentation de multiples objets de collections personnelles, ne sont pas garanties par notre assurance responsabilité civile. Pour autant, il est possible pour une section d'obtenir une extension particulière au contrat, à sa charge, pour ce type d'activité. Il

convient de nous contacter et d'indiquer la date de l'exposition, l'adresse, le montant des biens à couvrir, les horaires d'ouverture, la section organisatrice.

Pour tout renseignement s'adresser à Madame Marité Massé ☎ 01 53 89 04 12 [uncnationale@unc.fr](mailto:uncnationale@unc.fr)

## MISSION CENTENAIRE 14 - 18

**Contact :** [cheminjh@orange.fr](mailto:cheminjh@orange.fr)

Encore d'autres actions projetées (cette liste n'est pas limitative) :

➤ L'UNC 59, en liaison avec l'inspection Académique du Nord, l'ONAC, le conseil général, la fondation Maurice Schumann, l'US-Army Reconstitution, le souvenir de la bataille de Fromelles, organise pour les élèves de CM2 un concours labellisé par la mission du centenaire de la guerre 14 - 18, qui se déroulera en octobre.

**Thème : « Le monument aux Morts pour la France de ta commune ».**

Il s'agit de rédiger une copie sur ce sujet. Elle sera corrigée par un jury comprenant notamment le président local de l'UNC.

➤ **Rappel :** Le site de la Mission « [centenaire.org](http://centenaire.org) » vous fournit l'essentiel des informations que vous attendez et vous propose des dossiers synthétiques très riches.

Au 31 décembre 2013 :

- 286 projets culturels, touristiques ou éducatifs répartis dans 77 départements se sont vu accorder un soutien financier d'un montant global d'un million d'euros.
- 32% sont des projets pédagogiques, 57% des projets culturels ou touristiques, 4% des projets Mémoires.

Une seconde session du Fonds du centenaire examinera en avril des projets programmés pour le second semestre 2014.

Nous vous conseillons par ailleurs de visiter le site <http://www.guerre1418.fr/>

➤ **Affiche « Ordre de mobilisation » :** Cette affiche appartient aux collections du musée de l'Armée. La Régie des musées nationaux (RMN) est chargée de diffuser et de valoriser le fonds d'images de ce musée. Pour toute utilisation de cette image, il y aura donc facturation de droits de reproduction et il importe de préciser les points suivants avant qu'un devis vous soit adressé :

- Nature du projet (livre, film, magazine, site Internet, etc.).
- Titre du projet.
- Date de publication.
- Nombre d'exemplaires.
- Format de reproduction (couverture, pleine page, ½ page, ¼ page, etc.).
- Nom et adresse de l'éditeur.
- Diffusion, langue(s) & pays.
- Adresse de livraison/adresse de facturation (avec n° TVA).

